

## 130<sup>ème</sup> ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 16 – 20.3.2014

Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce

C-II/130/M 31 janvier 2014

## POUR UN DEVELOPPEMENT RESILIENT FACE AUX RISQUES : PRENDRE EN COMPTE L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE ET LES CONTRAINTES NATURELLES

<u>Mémoire explicatif</u> présenté par les co-rapporteurs M. S.H. Chowdhury (Bangladesh) et M. P. Mahoux (Belgique)

Les conséquences de plus en plus graves des catastrophes remettent en question les efforts déployés par la communauté internationale pour parvenir à un développement durable.<sup>1</sup>

Depuis la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, pays et populations ont sensiblement intensifié leurs efforts pour devenir résilients face aux catastrophes. Cependant, la vulnérabilité et le degré d'exposition augmentent à un rythme toujours plus rapide dans le monde, de sorte que les risques naturels et les changements climatiques accroissent constamment les risques encourus par la population et l'économie mondiale. Selon le Rapport d'évaluation mondial 2013, le déplacement net des populations et des activités économiques en direction des régions sujettes aux inondations et aux cyclones tropicaux à l'échelle mondiale progresse plus vite que jamais.<sup>2</sup> Il est important de noter que les pertes dues aux catastrophes augmentent plus rapidement que le taux de croissance des économies.

De plus en plus de parlementaires intensifient les divers efforts qu'ils déploient pour promouvoir la prévention des catastrophes. La réduction des risques de catastrophe est un sujet de plus en plus souvent discuté aux Assemblées de l'UIP dans le contexte de la gestion des catastrophes, des changements climatiques et du développement durable. De nombreux parlementaires se rendent compte que les insuffisances de la gouvernance ont freiné les progrès en matière de réduction des risques. Les politiques et stratégies nationales en place – qui essaient presque toujours de réduire les risques de catastrophe par des projets isolés – ne font qu'effleurer le problème. C'est la raison pour laquelle l'UIP et le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes (UNISDR) ont organisé conjointement une session sur la gouvernance nécessaire à la réduction des risques de catastrophe, à l'occasion de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, tenue en mai 2013 à Genève.

Désireux de plaider pour un développement résilient et durable, les co-rapporteurs ont établi un document de travail intitulé "Pour un développement résilient face aux risques : prendre en compte l'évolution démographique et les contraintes naturelles", afin de faciliter la préparation de la réunion-débat qui s'est tenue sur ce sujet à la 129<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP. Dans ce document, ils relevaient que le développement résilient face aux risques de catastrophe ne consiste pas

Entre 2000 et 2012, les catastrophes ont fait 1,2 million de morts, 2,9 milliards de sinistrés et entraîné des pertes économiques d'environ 1'700 milliards de dollars E.-U. Depuis 2010, les pertes annuelles infligées à l'économie mondiale par les catastrophes dépassent les 100 milliards de dollars E.-U. Les catastrophes affectent le développement dans plus de secteurs qu'il n'est possible de l'imaginer.

La population mondiale s'est accrue de 87 pour cent entre 1970 et 2010, et la proportion des populations vivant dans des zones côtières exposées aux cyclones a augmenté de 192 pour cent. On estime que le PIB exposé aux cyclones tropicaux dans le monde est passé de 526 milliards à 1'600 milliards de dollars E.-U. Les pays de l'OCDE, eux aussi, ont vu augmenter leurs pertes économiques, qui ont progressé plus vite que leur PIB par habitant, ce qui signifie que le risque de perte de richesse en raison de catastrophes météorologiques est désormais supérieur au rythme de création de richesse, même dans les économies les plus avancées du monde.

seulement à protéger la vie des gens et leurs moyens d'existence, mais aussi à renforcer la pérennité sociale, économique et environnementale, de manière à réduire la vulnérabilité socioéconomique aux risques naturels.

- 2 -

Il s'agit de renforcer la résilience de la société, de l'économie et de l'environnement par l'intégration systématique de la réduction des risques de catastrophe dans les plans, politiques et programmes généraux de développement. Les co-rapporteurs ont souligné que, pour parvenir à un développement résilient face aux risques, il fallait tenir compte des liens importants entre les questions démographiques, les catastrophes et les changements climatiques.

Les changements climatiques et les risques de catastrophe, conjugués à la croissance et à la pression démographiques³, sont pour la communauté internationale un obstacle de taille au développement durable. La menace de catastrophes de plus en plus graves, conjuguée à la dynamique démographique et à l'évolution des caractéristiques socio-économiques de la population, sont une combinaison potentiellement très dangereuse.

En établissant le projet de résolution qui sera soumis à l'examen des délégués à la 130 ème Assemblée de l'UIP, les co-rapporteurs se sont inspirés des préoccupations exprimées à l'Assemblée précédente. Une réunion-débat a traité de l'impact des catastrophes sur les populations et le développement économique, des pertes importantes qu'elles entraînent, ainsi que des lourdes conséquences des changements climatiques et de la démographie sur le niveau de risque et de développement.<sup>4</sup>

Les intervenants étaient d'avis qu'il n'y aurait pas de développement durable sans une intensification de la réduction des risques de catastrophe car la pérennité implique la capacité des pays et des collectivités à surmonter les chocs. Ils ont aussi fait une distinction importante entre les risques naturels et les catastrophes et ont souligné que les catastrophes, par essence, n'étaient pas naturelles mais le produit de processus de développement et de décisions inappropriés et mal inspirés.

L'accent devrait être mis non seulement sur la réduction des risques actuels mais aussi sur la nécessité d'empêcher que de nouveaux risques ne se créent et ne s'accumulent. Plus nous nous développons, plus nous construisons et créons de richesses, plus nous sommes exposés au risque de les perdre. Toutes ces considérations doivent être pesées avec soin.

La croissance démographique et l'accès à des services de planning familial sont étroitement liés et doivent être mieux coordonnés et pris en compte globalement si l'on veut réduire les risques de catastrophe. Le projet de résolution souligne que les dynamiques démographiques contribuent pour une large part aux changements climatiques et au risque de catastrophe, car elles soumettent les ressources naturelles à des contraintes supplémentaires, aggravent la vulnérabilité des communautés, avant tout en raison de l'augmentation des besoins en nourriture, en eau potable, en bois de chauffe et en combustible.

La gouvernance, a-t-on jugé d'un commun accord, reste insuffisante pour résoudre l'équation compliquée des risques de catastrophe, des changements climatiques et des dynamiques démographiques telles que les migrations, l'urbanisation et le planning familial. Le projet de résolution demande à tous les parlementaires de s'informer sur les questions en lien avec l'évolution des risques et des catastrophes, afin de mieux exercer leur fonction de contrôle.

La pression sur les écosystèmes va continuer à s'alourdir puisque la population mondiale augmente d'environ 78 millions de personnes chaque année. Selon le dernier rapport des Nations Unies sur les perspectives démographiques, la population mondiale actuelle, qui est de 7,2 milliards d'habitants, va augmenter de près d'un milliard dans les douze prochaines années pour atteindre 8,1 milliards en 2025 et 9,6 milliards en 2050.<sup>3</sup> La croissance démographique compte pour beaucoup dans la consommation et l'exploitation des ressources naturelles et ne peut être compensée, en partie, que par les progrès technologiques et les gains d'efficience ou par un rééquilibrage entre l'empreinte écologique des pays développés et celle des pays en développement.

<sup>4</sup> Réunion-débat sur le thème "Pour un développement résilient face aux risques : prendre en compte l'évolution démographique et les contraintes naturelles".

- 3 - C-II/130/M

La responsabilité de réduire l'impact et les risques de catastrophe et de protéger les populations et le développement socio-économique de leur pays contre les catastrophes et les effets des changements climatiques incombe pour une large part aux parlementaires, qui doivent contrôler l'application des politiques gouvernementales sur la réduction des risques de catastrophe, les changements climatiques et le développement durable, et faire usage de tous les instruments juridiques à la disposition des instances législatives pour veiller à ce que des mesures de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques soient inscrites dans le budget et les plans nationaux.

Ce projet de résolution traduit une meilleure compréhension d'une série de questions importantes et un plus large consensus sur ces questions. Il fournit les éléments nécessaires à un débat animé et enrichissant à la 130<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP. Celle-ci sera l'occasion d'apporter une contribution parlementaire forte, claire et résolue aux efforts déployés par la communauté internationale pour promouvoir un développement résilient face aux risques et s'attaquer aux questions démographiques dont il dépend et qui sont des conditions et des composantes essentielles du développement durable. Il est important de souligner que parlements et parlementaires ont un rôle crucial à jouer pour renforcer la résilience des nations et des collectivités face aux catastrophes et aux changements climatiques. Le projet de résolution conclut en demandant à tous les parlements de faire preuve d'initiative, de susciter la volonté politique requise à tous les niveaux du gouvernement pour faire avancer le processus engagé.

Les Membres de l'UIP sont invités à prendre des mesures d'urgence pour assurer, dans leurs régions et pays respectifs, le suivi des recommandations formulées dans le projet de résolution.